Les commissaires font-ils un rapport sur les dépenses à faire ou le budget se prépare-t-il comme par le passé dans le cabinet du ministre?

L'hon. M. GRAHAM: Le budget de l'Intercolonial se prépare presque entièrement d'après les avis de la commission. Le sousministre étant président de cette dernière, tout lui passe par les mains. Je crois que les administrateurs du chemin, même avant l'institution de la commission, discutaient ces questions entre eux et préparaient le budget. C'est surtout au gérant général qu'il incombe de préparer ce budget.

Bien que la commission n'ait pas de pouvoir absolu, bien que nous puissions par-fois réduire le chiffre des dépenses qu'elle propose—ceux qui ne sont pas obligés de fournir les fonds sont enclins à se montrer larges dans leurs dépenses-c'est elle qui, dans une large mesure, prépare le budget.

M. BARKER: Le ministre n'a pas encore expliqué ce que je lui ai demandé. Il est très important que nous sachions à l'avenfr si les demandes de cette nature por-tées devant le Parlement sont basées sur un rapport par écrit et formel de la commission. Je conçois que le ministre ne soit pas tenu de passer par tout ce que de-mande la commission; mais il agirait sagement en faisant approuver par la commission chaque article du budget, et le comité devrait ensuite être admis à prendre connaissance du rapport des commissaires.

L'hon. M. GRAHAM: Je sais que la commission a discuté les articles de ce budget. L'honorable député (M. Barker) me paraît avoir raison en disant que puisque nous avons une commission, celle-ci devrait formuler des avis. Je conviens avec lui que le ministre n'est pas tenu de se conformer à ces avis, mais la commission devrait les formuler, après quoi on en ferait le cas qu'il convient. Cela me paraît fort juste.

L'hon. M. FOSTER: Alors, c'est ce qui sera fait.

L'hon. M. GRAHAM: Oui.

L'hon. M. HAGGART: Le ministre des Chemins de fer parlait l'autre jour des dépenses à porter au compte du capital. J'aimerais qu'il me signalât, soit dans l'ad-ministration du Baltimore and Ohio, du New-York Central, soit dans les nouveaux règlements établis par l'Interstate Com-merce Commission à l'égard des dépenses inscrites au compte du capital, un seul cas où l'on ait débité le capital du coût de la reconstruction d'un bâtiment de station ou d'un atelier que l'incendie aurait détruit.

L'hon. M. GRAHAM: Je crois pouvoir contenter l'honorable député avant que L'hon. M. FOSTER: Le ministre conviennous ayons terminé l'étude de ce budget dra avec moi, je crois, qu'il s'agit ici d'une

Je puis du moins lui signaler des cas où l'on a démoli ces bâtiments, ce qui revient au même, j'imagine.

L'hon. M. HAGGART: Non pas; dans le cas qui nous occupe, on a porté au compte du capital le coût total de la reconstruction de bâtiments détruits par l'incendie.

L'hon. M. GRAHAM: Pas tout à fait; il reste un assez vaste atelier dont l'Etat est encore possesseur.

L'hon. M. HAGGART: Ce crédit est cencé devoir servir au remplacement des bàtiments incendiés.

L'hon. M. GRAHAM: Nous faisons plus que les remplacer.

M. CROCKET: Le ministère laisse-t-il de côté les anciens bâtiments que l'incendie a épargnés?

L'hon. M. GRAHAM: Ce n'est pas ce que nous avons fait. Il a été question de les louer, mais le projet n'a pas abouti.

M. CROCKET: Si je comprends bien, on se propose de laisser là ces ateliers, et tous les travaux se feront. .

L'hon. M. GRAHAM: Comme le travail peut s'exécuter beaucoup plus économiquement dans les nouveaux ateliers, nous aurons bientôt fait de gagner la valeur des anciens.

M. CROCKET: Quelle est la valeur des anciens bâtiments?

L'hon. M. GRAHAM: Je n'ai pas par devers moi de données à ce sujet.

M. RHODES: Que fera-t-on de ces bâti-

L'hon. M. GRAHAM: Cela dépendra de ceux qui s'en serviront. J'ai pensé un mo-ment que nous pourrions louer l'atelier en question à des industriels, mais ils nous en offraient un loyer insignifiant.

M. RHODES: Le terrain est-il encore en vente, ou se propose-t-on de l'utiliser comme cour?

L'hon. M. GRAHAM: Personnellement, je n'aime pas que l'on aliène définitivement les terrains de l'Etat, surtout à Moncton, où, comme l'honorable député le donne à entendre, ils peuvent être nécessaires à certaines fins—le Grand-Tronc-Pacifique, par exemple, pourrait en avoir besoin. Je puis dire que nous n'avons encore rien arrêté à ce sujet.

M. CROCKET: Qu'est-il advenu du terrain acquis de M. Lodge? On ne s'en est jamais servi.

L'hon. M. GRAHAM: Je crois qu'on l'a utilisé comme partie des anciennes cours.

S. 18